

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 4 mai 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 31

Nombre de membres présents : 27

Date de la convocation : 27/04/2016

Objet de la délibération : Approbation du plan de financement du projet de valorisation du chemin de St Jacques entre Cluny- Le Puy – Lyon – Le Puy.

L'an deux mille seize et le sept avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes à Luriecq, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Bernadette El Asri, Cédric Bonhomme, Jean-Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Roger Violante, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet, Bernard Bonnet, Annie Mallard, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Marie George Bouhe excusée a donné procuration à Roger Violante

Gilbert Soulier excusé a donné procuration à Iwan Mayet

Jean Louis Jayol a donné procuration à Annie Mallard

Hervé Béal a donné procuration à Josette Folleat

Excusés ou absents :

Anne Marie Kmieckik

Jean Marc Sardat

Jacques Blanchard

Bernard Fournier

Annie Grégoire

Christian Barjon,

Secrétaire de séance : Evelyne Chouvier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160504-2016038Bis-DE	Pour	Contre	Abstentions
Accusé certifié exécutoire	31	0	0

Réception par le préfet : 13/05/2016

Vu la délibération prise le 2 juillet 2015, par laquelle le Conseil communautaire :

- A approuvé la participation de la Communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château, comme bénéficiaire à la candidature collective du projet de valorisation du chemin de St Jacques entre Cluny- Le Puy – Lyon – Le Puy tel défini par la carte des itinéraires inscrits dans la stratégie tourisme Massif central de 2011 ;
- A désigné la Communauté d'agglomération du Puy en Velay comme chef de file ;
- A accepté de participer au comité de pilotage qui sera constitué et de désigner un référent technique pour la mise en œuvre opérationnelle du projet.

M. le Président informe l'assemblée délibérante que suite au travail collaboratif animé par l'Agglomération du Puy en Velay, nous sommes aujourd'hui en mesure de répondre à l'appel à projet lancé par le GIP Massif Central - *soutien aux grandes itinérances du Massif central - Appel à projet n°2 - 2016 - Convention de Massif 2015 -2020 et Programme opérationnel interregional Massif central 2014 -2020*. En ce qui concerne la communauté de communes, les dépenses identifiées sont la signalétique, le placement d'éco-compteur, l'aménagement d'aires d'accueil (sanitaires et espaces pique-nique).

#### Plan de financement – Pays de St Bonnet le Château

Dépenses		Recettes	
Signalétique jalonnement	14 224.30 €	Feder	21 336.67 € 40%
Signalétique d'interprétation	12 123.18 €	Autres financeurs	
Eco-compteur	3 383.00 €	Département	2 667.08 € 5%
Aires d'accueil	23 611.19 €	Région	13 335.42 € 25%
		Autofinancement	16 002.50 € 30%
<b>TOTAL</b>	<b>53 341.67 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>53 341.67 € 100%</b>

M. le Président demande à l'organe délibérant de se prononcer sur le plan de financement mentionné ci-dessus et par conséquent de solliciter une aide financière de :

- 21 336.67 € auprès de l'Union Européenne au titre du Feder ;
- 13 335.42 € auprès de la Région Rhône-Alpes ;
- 2 667.08 € auprès du Département.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160504-2016038Bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2016

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

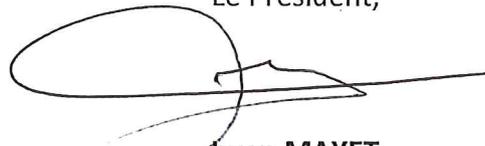
- Approuve le plan de financement proposé ;
- Sollicite une aide financière de 21 336.67 € auprès de l'Union Européenne au titre du Feder ; 13 335.42 € auprès de la Région Rhône-Alpes ; 2 667.08 € auprès du Département ;
- Autorise le président à effectuer les démarches afférentes.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Saint-Bonnet-le-Château,  
Le 4 mai 2016,

Le Président,



Iwan MAYET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160504-2016038Bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2016